



Ville d'Antibes Juan les Pins

-----  
GROUPE FRONT DE GAUCHE



CONSEIL MUNICIPAL  
Vendredi 25 avril 2014

00-6	DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ - CONSEILS DE QUARTIER - RENOUVELLEMENT ET FONCTIONNEMENT
------	---

Les conseils de quartier, le principe est très flatteur et louable à la lecture de leur but mais l'application en est bien différente.

Tout d'abord, le découpage ne représente pas un quartier mais un rassemblement de plusieurs quartiers.

Même chose sur la composition, pourquoi réduire la participation par un tirage au sort ou un critère d'âge ou une désignation par M. le Maire ?  
Cette composition est forcément restrictive.

Si l'on veut travailler à la participation active et concrète des citoyens à la vie de leur cité et cette volonté est très importante dans le contexte actuel de défiance en la politique, cherchons à vraiment travailler la proximité avec un découpage plus proche de la réalité des quartiers et permettant l'accès à tous ceux qui le souhaitent.

Une dernière remarque au sujet du budget dédié aux actions de proximité, ce budget était l'an passé de 1,5 million d'euros, cela ne représente qu'à peu près 0,8% du budget primitif 2014, cela relativise sérieusement l'ambition que vous voulez donner à la démocratie de proximité.

00-7	DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (C2D) - RENOUVELLEMENT ET FONCTIONNEMENT
------	---

Très rapidement, cette délibération m'inspire les mêmes doutes que la précédente. On nous parle de renouvellement mais aucun bilan du mandat précédent dans cette délibération.

D'ailleurs sur le site de la ville, il y a bien peu de choses sur les activités et les réflexions de ce conseil de développement.

Même chose qu'au sujet des conseils de quartier, le principe est louable mais dans l'application, cela me paraît assez éloigné de la population.

00-12	PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS - DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE L'ETAT A LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS – APPROBATION
00-13	CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - CHOIX DU MODE DE GESTION DES FUTURS LOTS COMMERCIALEMENT EXPLOITABLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE

J'interviendrai globalement sur ces délibérations parfaitement liées mais mon vote sera différent.

Tout d'abord ces 2 délibérations sont sans aucun doute un sujet important puisqu'Antibes est la commune des Alpes-Maritimes qui possède la plus grande zone de plage et cela représente un point important de l'économie locale mais aussi un domaine bien fragile car soumis aux faits naturels comme les coups de mer et la montée du niveau de la mer.

Du coup, pour moi la demande de concession de l'état à la commune des plages artificielles me paraît assez inéluctable et même plutôt souhaitable. Je voterai donc pour la délibération 00-12.

Par contre cette concession ne peut pas se faire à n'importe quel prix et doit respecter des principes permettant l'accès à toutes et tous aux plages c'est-à-dire,

des domaines à accès libre et public pour les personnes qui ne cherchent pas un service particulier mais simplement l'accès au littoral,

des plages avec des services à tarif raisonnable comme la plage de la Garoupe en régie publique par exemple et,

pourquoi pas, des plages en délégation de service public. Tout cela en bonne équilibre respectant l'environnement bien sûr, les emplois et l'utilisateur.

Et je ne suis vraiment pas sûre que la loi le permette, ni le projet de concession que vous nous présentez.

En effet la loi impose de nombreux critères parfois incohérents.

Par exemple comment dire dans la même loi que les installations doivent être totalement démontables mais prôner avant tout les concessions à l'année avec ouverture 11 mois ?

Alors du coup le projet que vous nous présentez aujourd'hui essaie de surfer entre la loi et la réalité locale.

Votre projet présente 33% de concessions sur les plages artificielles mais simplement 12 lots, cela veut dire que les lots s'agrandissent considérablement. Est-ce que cela va favoriser l'emploi, j'ai des doutes !!!

Alors oui, ce pourcentage peut paraître raisonnable mais il ne faudrait pas que l'on se retrouve avec des plages publiques simplement parce qu'elles ne sont pas commercialement exploitables à cause de l'étroitesse de celles-ci ou une volonté de se laisser une marge sur le pourcentage de concessions futures sur les plages naturelles.

Une autre raison pour laquelle je ne participerai pas au vote de cette délibération.

Je crois savoir qu'il existe des négociations avec le ministre de la mer et on m'a expliqué que l'on pourrait même arriver à un système dérogatoire d'exploitation du littoral sur la Côte d'azur en raison de l'économie touristique.

Si c'est le cas, s'il y a négociation, j'imagine que le député que vous êtes doit être informé et même peut-être y participer.

Alors la première négociation serait quand même d'éviter l'année blanche.

En effet, avec les dates de fin de concession et la nouvelle procédure à lancer, cela fait une longue période sans rien où les plagistes auront simplement à démonter leurs installations sans date pour les réinstaller.

Cela me paraît difficile à accepter, comment un gouvernement soi-disant soucieux de l'emploi pourrait sacrifier 100 à 150 emplois dans ces périodes de crise et dans une ville où le chômage frappe très fort ?

Comment l'attractivité de Juan-les-Pins, déjà en difficulté pourrait supporter cette période ?

Il me semble donc qu'il faut un aménagement de la loi pour permettre une adaptation du système actuel et permettre une transition sans fragiliser l'économie locale et l'emploi que représentent ces plages.

Cette délibération ne le permet pas, je ne participe donc pas au vote.

02-2	CULTURE - ASSOCIATION "LABEL NOTE" - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
------	--

Très rapidement, je trouve très bien que la ville puisse aider un festival de ce type qui reste populaire et très attractif pour les jeunes et en plus dans un site superbe de notre ville.

Mais je me permets de signaler un petit regret. Il est dommage que ce festival ait perdu un de ces objectifs de départ, le fait de mélanger le théâtre, la danse et la musique. Il y a actuellement avant tout de la musique.

16-9	3 RUE AUBERNON - BN N° 215 - VENTE PAR APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - CHOIX DU CANDIDAT
------	--

Non, je ne voterai pas cette délibération car cette vente continue à vider la vieille ville de ses habitants. L'acheteur veut en faire des locations saisonnières et je ne suis pas d'accord avec cette volonté de multiplier ce type d'habitation à cet endroit.

Cette volonté ne respecte pas les besoins en logement décent et à prix modéré dans notre ville.

Alors je sais, la SACEMA dit que la rénovation serait trop coûteuse pour du logement social. Je suis prête à l'accepter mais dans ce cas-là que la délibération dise et oblige que la somme d'argent reçue soit consacrée au logement social !